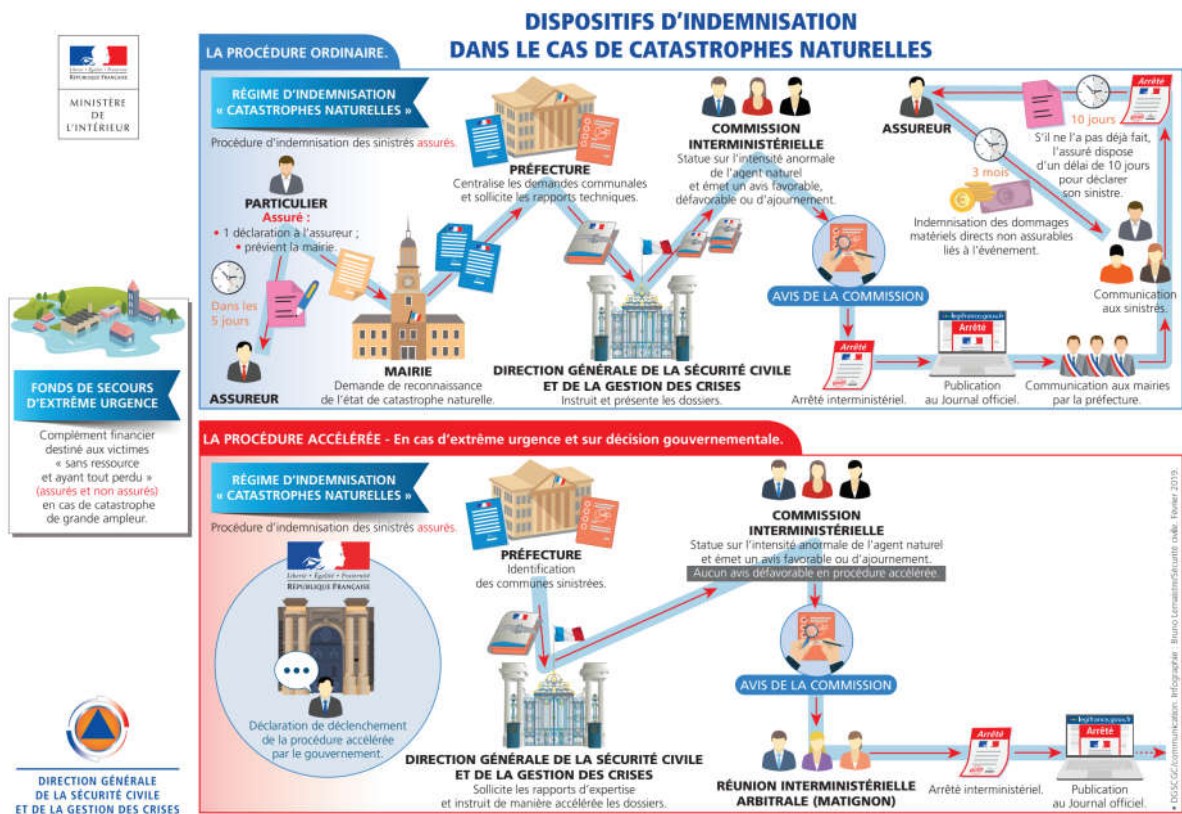


Privas, le 19 décembre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Séisme du 11 novembre 2019 Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite au séisme du 11 novembre 2019, les communes de Larnas, Saint-Montan, Villeneuve-de-Berg viennent d'être reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté du 12 décembre 2019 publié au Journal Officiel le 19 décembre 2019. Les personnes sinistrées disposent d'un délai de **10 jours** pour faire une déclaration de sinistre auprès de leur assurance habitation. Les personnes ayant déjà réalisé une déclaration de sinistre relative au séisme auprès de leur assurance habitation n'ont aucune autre démarche à réaliser pour l'instant.



#### CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 14 ou 04 75 66 50 07

Courriel. : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)